



Les conditions d'obtention d'une garantie de 3 ans

Félicitations ! Vous venez d'acheter un produit MASTER qui bénéficie d'une garantie limitée de 3 ans. Merci de lire attentivement les conditions ci-dessous :

1. MASTER garantit le bon fonctionnement de l'équipement à partir de la date d'achat à condition que le produit soit utilisé de manière appropriée selon le manuel de l'utilisateur.
2. En cas de défaillance du produit, nous vous recommandons de contacter le point de service agréé : <https://www.danthermgroup.com/en-gb/contact>
3. Afin d'obtenir la garantie limitée de 3 ans, vous devez enregistrer votre produit dans les 30 jours de votre achat sur notre site Web: <https://www.danthermgroup.com/en-gb/master/warranty>
4. Vous êtes invité à conserver la preuve d'achat pour toute la période de garantie, c'est-à-dire 3 ans à partir de la date d'achat.
5. La garantie standard MASTER est d'une année à compter de la date d'achat.
6. Au cours de la deuxième et de la troisième année suivant l'achat, vous pourrez faire expertiser votre équipement auprès du point de service autorisé. LA RÉPARATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR LE POINT DE SERVICE AUTORISÉ. LES PIÈCES DE RECHANGE SERONT FOURNIES AU TITRE DE LA GARANTIER. VOUS NE LES PAIEREZ PAS. VOUS PAIEREZ UNIQUEMENT LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. Vous pouvez vérifier quelles pièces de rechange sont inférieures à 3 ans de garantie dans votre produit: <https://www.danthermgroup.com/en-gb/master/warranty>
7. Nous vous demandons de livrer le produit à vos propres frais au point service autorisé. Assurez-vous également que le produit livré soit bien protégé contre tout dommage durant le transport.
8. Les produits endommagés durant le transport ne sont pas soumis aux procédures de garantie MASTER.
9. Le nettoyage de l'équipement n'est pas inclus dans le service de garantie. Le nettoyage est facturé par chaque point de service en fonction de leur grille tarifaire.
10. La garantie de 3 ans ne couvre pas :
 - Les dommages mécaniques à l'équipement causés par l'utilisateur ou tout intermédiaire transportant l'équipement jusqu'au point de service.
 - Les dommages ou défauts dus à :
 - stockage - s'il est inadéquat ou inapproprié,
 - manque de connaissances ou de dommages étant la faute de l'utilisateur, dommages causés par un mauvais fonctionnement par l'utilisateur,
 - vis majeures (dommages électriques, incendie, inondation, fuites de liquides, etc.),
 - installation inadéquate ou non conforme au manuel de l'utilisateur,
 - en utilisant des matériaux d'entretien inadéquats,
 - réparations effectuées par l'utilisateur ou d'autres personnes non autorisées,
 - modifications ou changements de construction,
 - tensions transitoires, applications de tension incorrectes, tensions causées par les orages et tonnerres
 - dommages causés par l'eau.
 - Pièces soumises à l'usure normale, résultant de l'utilisation, telles que : **buses, filtres à carburant et filtres à air, lampes...**
11. MASTER informe que toute réparation apportée par un point de service non autorisé prive de notre garantie. Si le point de service autorisé découvre que des réparations ont été effectuées sur le chauffage, le client perd le droit à toute garantie de MASTER.
12. Afin de remplir les obligations de garantie MASTER peut directement ou par l'intermédiaire de points de service autorisés recueillir et traiter les données personnelles de l'utilisateur nécessaire pour effectuer le service de garantie. Les informations détaillées sur notre politique de confidentialité se trouvent dans notre siège à Gadki, en Pologne et sur notre site web: <https://www.danthermgroup.com/en-gb/privacy-policy>
13. La période de garantie est étendue pendant la période de réparation de l'équipement. Les pièces remplacées sont garanties 3 mois à compter de leur remplacement.
14. La garantie ne suspend, ne limite ou n'exclut pas les droits de l'acheteur au regard du droit de la consommation.
15. Toute question concernant la garantie limitée de 3 ans peut être adressé à: master.warranty@dantherm.com